



République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Louhans
ORMES - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 18 février 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Stéphane GROS.

Secrétaire de la séance : Marie DEJEAN AGRON

Présents : Stéphane GROS, Jean-Claude RAVEL-CHAPUY, Alex SIMONATO, Catherine GALOPIN, Sylvie CHETAUD, Marie DEJEAN AGRON, Elodie LECUELLE, Stéphanie PONT

Représentés : Romain BOUHIER représenté par Marie DEJEAN AGRON

Absents et excusés : Florent THOMASSIN

Ordre du jour :

- renouvellement convention 2026 location nacelle communauté de commune Terre de Bresse
- fixation prix de vente du bois
- renouvellement prime aux lauréats pour réussite examen
- projet vente chemin communale partageant une propriété privée à la Serrée
- fixation tarifs location nouvelle salle associative "La Grange"
- approbation compte de gestion 2025
- approbation compte administratif de la commune 2025
- affectation des résultats
- vote des taxes locales
- vote du budget primitif 2026
 - Convention avec Enedis : création ligne HTV -Paquier d'en Bas

Questions diverses :

- planning bureau de vote

Délibérations du conseil :

Prime lauréats (N° DE_004_2026)

VOTE l'attribution d'une prime de TRENTE Eur (30 eur) sur présentation d'un diplôme obtenu à tout élève résidant dans la commune et ayant subi avec succès les épreuves d'un examen tel que brevet des collèges, CAP - BEP - baccalauréat - DUT, diplôme d'ingénieur, master.

Délibération : adoptée

convention avec ENEDIS (N° DE_011_2026)

Dans le cadre de sa politique de l'amélioration de la qualité de déserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de faire des travaux sur la propriété de la commune d'Ormes au niveau la section B 0507, Paquier d'en bas (Port),

Délibération : adoptée

Tarifs location nouvelle salle "La Grange" (N° DE_006_2026)

Le Maire explique que la petite salle associative nommée "La Grange" sera bientôt terminée, elle est prévue pour 35 à 40 personnes et qu'il est nécessaire de prévoir les tarifs pour sa location :

Pour les personnes habitantes à Ormes :

- 50 euros la journée
- 80 euros le week-end

Pour les personnes extérieures à la commune :

- 75 euros la journée
- 100 euros, le week-end

- Vaisselle cassée ordinaire : 3 euros
- Tout ustensile de cuisine cassé : au coût réel
- Consommation électrique : au coût moyen du kilowatt

Pour la location de la salle une caution de 200 € est demandée pour dégradations et une de 50 € pour le ménage.

La gratuité de la salle est prévue pour les réunions.

Délibération : adoptée

Fixation prix de vente du bois (N° DE_003_2026)

Le Maire propose de fixer le prix de vente du bois à 15 euros le moule.

Délibération : adoptée

convention com com mutualisation matériel - nacelle (N° DE_002_2026)

Dans le cadre de sa politique de mutualisation des moyens matériels, la Communauté de Communes Terres de Bresse a procédé à l'acquisition d'un camion nacelle afin qu'il soit mis à disposition de l'ensemble des communes de son territoire.

La mise à disposition du véhicule fait l'objet d'une participation financière forfaitaire fixée à cent cinquante euros (150 €) par journée d'utilisation.

Mr le Maire propose de signer la convention avec la Communauté de Communes Terres de Bresse afin de pouvoir utiliser la nacelle pour l'année 2026.

Délibération : adoptée

Approbation du Compte-administratif 2025 (N° DE_008_2026)

Monsieur le Maire quitte la salle et sous la présidence de Monsieur Alex SIMONATO, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 426 610.09 €

Recettes : 473 293.98 €

Excédent de clôture : 46 683.89 €

Investissement :

Dépenses : 145 618.99 €

Recettes : 60 122.08 €

Déficit de clôture : -85 496.91€

Reste à réaliser : 26 383 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2025.

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif 2026 (N° DE_010_2026)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 pour :

Vote du compte de gestion 2025 (N° DE_007_2026)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GROS Stéphane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Projet de vente du chemin communal (N° DE_005_2026)

Monsieur le Maire explique que le Chemin communal partageant une propriété privée au lieu dit La Serrée, entre la parcelle D0165 et D 0167 pose problème aux nouveaux acquéreurs, en effet, ce chemin passe au milieu de leur propriété et très prêt de la maison.

La question de la servitude éventuelle de ce chemin sera posée avant de conclure la vente.

Le prix de vente proposé devra permettre d'apurer les frais notariaux qui seraient à la charge de la commune.

Délibération : adoptée

Affectation des résultats (N° DE_009_2026)

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2025 dans les comptes suivants :

- Restes à réaliser en dépenses : 26 383 €

- 001 : - 92 160.57 € (dépenses d'investissement)

- 1068 : 118 543.57 €

- 002 : 11 296.95 € (recettes de fonctionnement)

Délibération : adoptée

Section de fonctionnement équilibrée dépenses et recettes : 459 686 €

Section d'investissement équilibrée dépenses et recettes: 193 568 €

Délibération : adoptée

Le vote des taxes locales a été reporté après les élections municipales de mars 2026.

Questions diverses:

Informations :

- Décès de l'ancien maire, Monsieur Pierre CLEARD : le conseil municipal a observé 1 min de silence,
- élagage des arbres
- finir la salle associative "La Grange"
- Mise en place de cailloux, sur le bord de la voirie par l'entreprise Cordier,
- Carnaval de l'APE, le 28 février 2026
- Elections planning

Stéphane GROS
Président de séance



Marie DEJEAN AGRON
Secrétaire de séance



